

**AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE :**  
**NOUVEAU PROGRAMME DES COUPES DE BOIS TRAVAUX POUR**  
**LES ANNEES 2022 ET 2023 SUITE AUX INCENDIES**  
**Note explicative de synthèse**

**I. Rappel : mise en place du régime forestier et vote du premier programme de travaux**

Le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités territoriales. La mise en œuvre de ce régime est confiée par la loi à un opérateur unique, l'Office National des Forêts (ONF).

L'entrée en vigueur de ce régime sur la commune a été officialisé par un arrêté préfectoral en date du 30 mars 2020 pour une surface de 216,38 ha de forêts.

Le document de gestion de la forêt pour la période 2022-2036, intitulé « Aménagement forestier » a quant à lui été approuvé par une délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2022.

L'état d'assiette et la destination des coupes de bois, c'est-à-dire la liste des parcelles concernées, leur surface, les types de coupe, les volumes à exploiter et le mode de vente, ont fait l'objet d'une délibération lors du Conseil Municipal du 28 juin 2022 (programme complet en annexe).

Les premiers travaux devaient ainsi débuter en automne 2022. Il s'agissait de réaliser, pour une surface totale de 175,45 ha et un volume présumé réalisable total de 3446,25 m<sup>3</sup> :

- des coupes d'éclaircies,
- des coupes en futaie irrégulière,
- de l'extraction de petits bois.

Le mode de vente choisi par la Ville est la vente en bois façonné, notamment car elle permet de maîtriser la qualité d'exploitation avec un encadrement réalisé par l'ONF à chaque étape et de valoriser au mieux le matériau bois en adéquation avec les besoins de la filière locale.

**II. Nouveau programme de travaux pour les années 2022 et 2023**

Le 10 août 2022, la forêt communale gérée par l'ONF dans le cadre du régime forestier, a été touchée par l'incendie au niveau de la parcelle n°3. D'autre part, des travaux de lutte contre le feu ont été réalisés dans l'urgence sur demande du SDIS (voir carte de l'impact des incendies ci-jointe).

Un nouveau programme de coupe de bois, en remplacement de celui voté lors du Conseil Municipal du 28 juin 2022 est donc nécessaire afin de tenir compte de ces impacts.

Le nouveau programme de travaux proposé par l'ONF (voir programme complet en pièce-jointe) consiste à :

- exploiter les arbres incendiés de la parcelle n°3

Une intervention urgente est à prévoir sur cette parcelle afin d'assurer la sécurité du public et prévenir les risques sanitaires liés aux scolytes.

- mettre en œuvre, comme prévu dans le cadre de la délibération du 28 juin 2022, les mesures de compensation environnementales liées à l'écoquartier « Les portes du Pyla » sur les parcelles 6 et 7. Ces parcelles n'ayant pas été impactées par l'incendie, la mise en œuvre des travaux est proposée pour ne pas retarder ce dossier. Pour rappel, les objectifs de gestion de ces parcelles sont :

- la diversification des espèces végétales au sein du boisement,
- l'amélioration du biotope et augmentation de ses capacités d'accueil vis à vis du cortège d'espèces faunistiques faisant l'objet de la demande de dérogation.

- suspendre les autres travaux de coupes de bois prévus dans le cadre de la délibération du 28 juin 2022.

En effet, il n'existe aucune urgence sylvicole, dans le cadre de la gestion de la forêt, à ce que les travaux soient mis en œuvre dans les mois à venir. Du bois est actuellement mis en grande quantité sur le marché et, bien que l'ONF dispose de garanties de prix, une décote de prix serait à prévoir en cas de vente de bois.

Au total, suite aux incendies de l'été 2022, il est proposé de mettre en œuvre les actions les plus urgentes et nécessaires, à savoir exploiter les arbres incendiés de la parcelle n°3 et réaliser les travaux prévus dans le cadre des mesures compensatoires liées à l'écoquartier « Les Portes du Pyla » sur les parcelles n°6 et 7.

Il est proposé de reporter les autres coupes de bois, prévues dans le programme de travaux voté lors du Conseil Municipal du 28 juin 2022. Leur mise en œuvre sera précédée d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal, comme le régime forestier le prévoit.

La délibération a donc pour objet d' :

- **APPROUVER** l'annulation du programme des coupes de bois voté lors du Conseil Municipal du 28 juin 2022,
- **APPROUVER** le nouveau programme des coupes de bois pour les années 2022 et 2023 proposé par l'ONF,
- **APPROUVER** la vente en bois façonné des parcelles concernées par le nouveau programme des coupes,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF et à engager tout acte à intervenir nécessaire à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

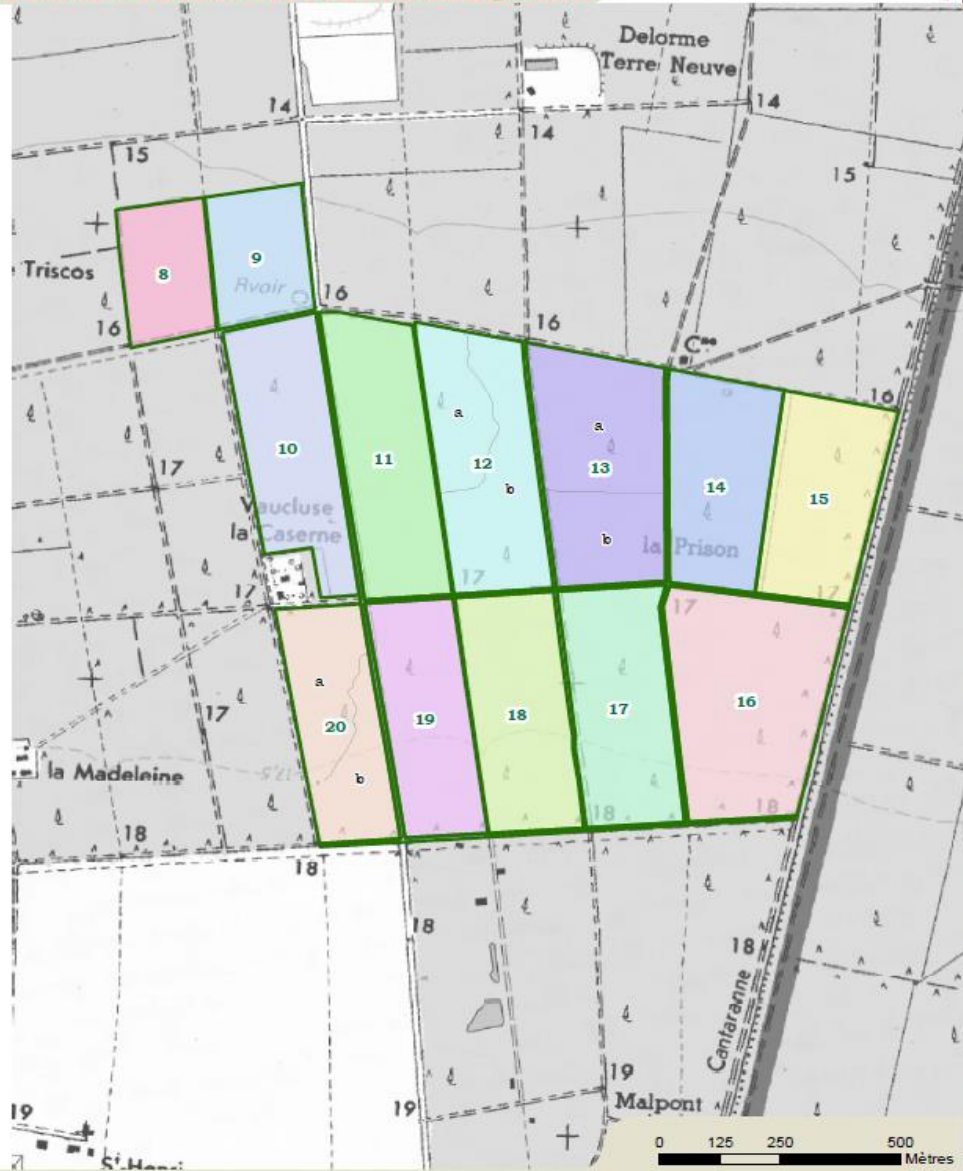
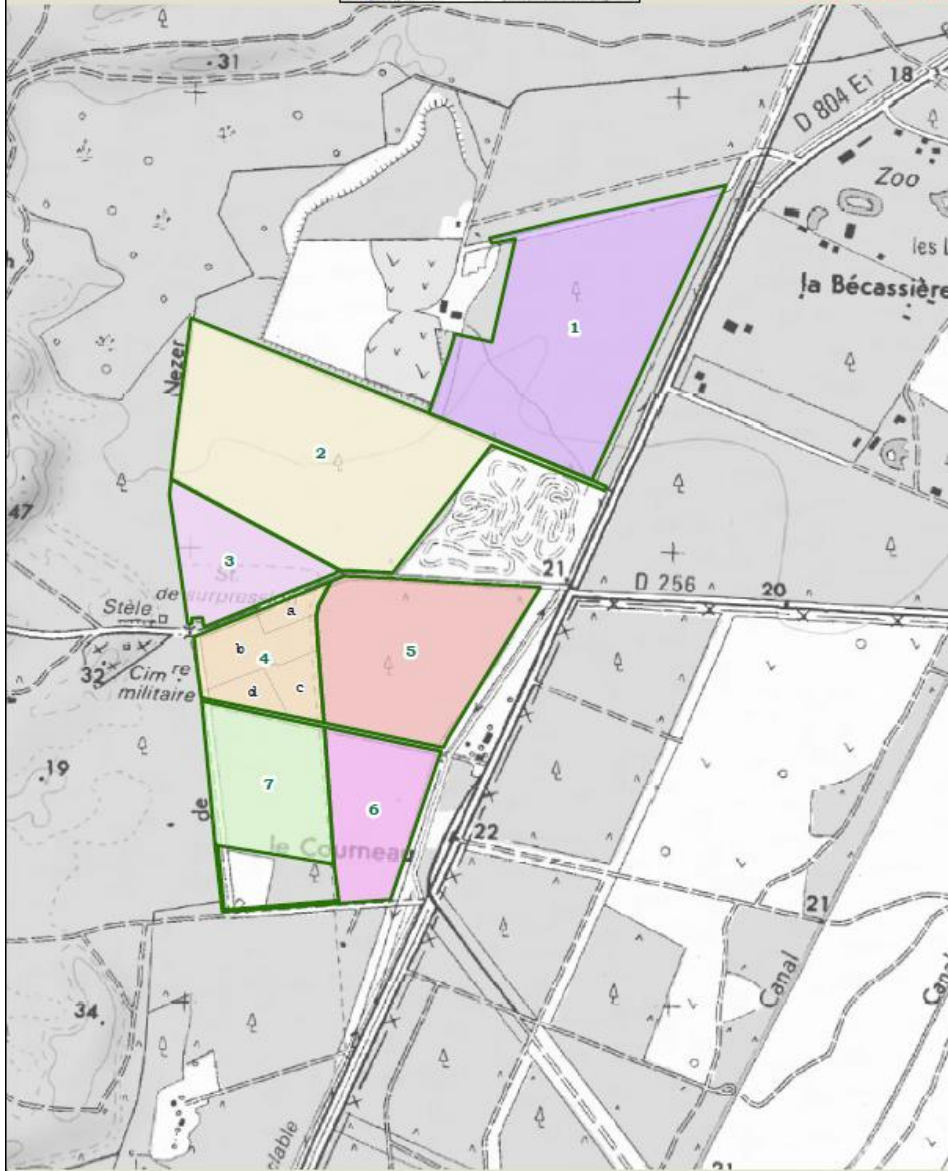
PJ:

- carte du parcellaire forestier et des unités de gestion
- programme de travaux voté lors du Conseil Municipal du 28/06/2022
- carte des impacts des incendies
- nouveau tableau programme de coupes de bois 2022 -2023 proposé suite aux incendies



# FORÊT COMMUNALE DE LA TESTE DE BUCH (33)

## 2 - Carte du parcellaire forestier et des unités de gestion



**PROGRAMME DE TRAVAUX 2022- 2023**  
**VOTE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/06/2022**

**RECOLTE DE BOIS 2022**

Commune	Canton	PARCELLE FORESTIERE	SURFACE COUPE	TYPE DE COUPE	VPR M3/HA	VOLUME TOTAL	Mode de vente
La Teste	Le Courneau	4b	2,59	E1	15	38,85	Bois façonné
La Teste	Le Courneau	4a	0,77	E2	25	19,25	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	11	11,53	E2	10	115,30	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	12a	4,17	E2	15	62,55	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	13a	8,14	E2	15	122,10	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	14	9,69	E2	35	339,15	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	15	9,77	E2	35	341,95	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	16	13,10	E2	35	458,50	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	20b	4,03	E2	30	120,90	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	8	4,00	E4	30	120,00	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	9	2,00	E4	30	60,00	Bois façonné
La Teste	Le Courneau	1	20,46	IRR	25	511,50	Bois façonné
La Teste	Le Courneau	2	22,06	IRR	20	441,20	Bois façonné
La Teste	Le Courneau	3	5,66	IRR	10	56,60	Bois façonné
La Teste	Le Courneau	6	6,40	IRR	25	160,00	Bois façonné
La Teste	Le Courneau	7	7,63	IRR	25	190,75	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	12b	7,96	REX	5	39,80	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	13b	4,85	REX	10	48,50	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	17	10,86	REX	5	54,30	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	18	10,55	REX	5	52,75	Bois façonné
Gujan-Mestras	Césarée	19	9,23	REX	10	92,30	Bois façonné
		<b>TOTAL</b>	<b>175,45</b>	<b>ha</b>		<b>3446,25</b>	<b>m3</b>

E1	Première éclaircie
E2	Deuxième éclaircie
E3	Troisième éclaircie
E4	Quatrième éclaircie

RA	Coupe rase
IRR	Coupe en futaie irrégulière
REX	Extraction petits bois





Source : Relevés GPS CNF 08/2022 - Orto IGN 2021

**NOUVEAU PROGRAMME DE TRAVAUX 2022- 2023****PROPOSITION SUITE AUX INCENDIES****RECOLTE DE BOIS 2022**

Commune	Canton	PARCELLE FORESTIERE	SURFACE COUPE	TYPE DE COUPE	VPR M3/HA	VOLUME TOTAL	Mode de vente
La Teste	Le Courneau	3	2,09	IRR	32	67,72	Bois façonné
La Teste	Le Courneau	6	6,40	IRR	25	160,00	Bois façonné
La Teste	Le Courneau	7	7,63	IRR	25	190,75	Bois façonné
		<b>TOTAL</b>	<b>16,12</b>	<b>ha</b>		<b>418,47</b>	<b>m3</b>

E1	Première éclaircie
E2	Deuxième éclaircie
E3	Troisième éclaircie
E4	Quatrième éclaircie

RA	Coupe rase
IRR	Coupe en futaie irrégulière
REX	Extraction petits bois